

# INFO-Placements

## Pour plus de certitude dans un monde incertain

En raison de l'incertitude régnant dans l'univers des placements, bien des investisseurs ont décidé de se réfugier sur le marché « sécuritaire », des placements à court terme (comptes bancaires, CPG, fonds du marché monétaire). Il est vrai que les placements « sûrs » protègent vos actifs à court terme. Toutefois, l'histoire nous enseigne que peu d'investisseurs ont réussi à atteindre leurs objectifs à long terme sans détenir une proportion minimale d'actions.

Si vous laissez votre argent « sous le matelas », même si ce n'est que pour une brève période en attendant la reprise de l'économie, vous raterez peut-être des occasions intéressantes. Alors, comment pouvez-vous trouver le juste milieu entre la tranquillité d'esprit et la croissance nécessaire à la réalisation de vos objectifs financiers et de vos rêves ?

### **TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE LE POTENTIEL DE CROISSANCE ET LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT**

Heureusement, il existe des stratégies qui limitent l'impact de la chute des marchés, tout en vous gardant sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs à long terme. Les quatre stratégies suivantes ont été conçues pour vous aider à trouver une certaine tranquillité d'esprit, sans pour autant vous écarter de vos objectifs de placement :

### **1. La composition de votre actif est déterminante pour contrôler la volatilité**

La répartition de l'actif, à savoir les pourcentages du portefeuille investis dans des actions, des obligations et des espèces, constitue la façon la plus simple de gérer le rapport risque-rendement de votre portefeuille. Si vous abaissez votre proportion d'actions (et augmentez du même coup la part des obligations et des liquidités), vous pourrez mieux résister aux fluctuations du marché. Toutefois, la croissance de votre portefeuille s'en ressentira, ce qui pourrait vous empêcher d'atteindre vos objectifs de placement ou en retarder la réalisation. Votre conseiller saura vous aider à déterminer la répartition optimale de vos actifs compatible avec vos besoins et vos objectifs à long terme.

*suite à la page 2*

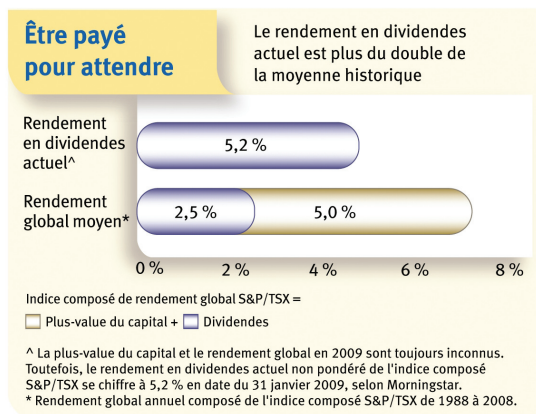


### **Dans ce numéro**

- 1 Pour plus de certitude dans un monde incertain
- 2 Deux nouveaux placements prudents
- 3 Actualités boursières instantanées
- 3 Faites le suivi de vos placements en ligne ou par téléphone
- 3 Faites fructifier votre argent grâce au transfert automatique
- 4 Nouveau : le régime enregistré d'épargne-invalidité

## 2. Être payé pour attendre — La magie des dividendes

Les revenus de dividende atténuent les replis du marché et accroissent le rendement d'un portefeuille en période de reprise. Compte tenu des faibles cours des actions, les rendements en dividendes des titres canadiens sont maintenant deux fois plus élevés que leur moyenne historique. Qui plus est, les sociétés qui versent des dividendes ont toujours affiché des rendements plus élevés que leurs homologues qui n'en versent pas. Que vous soyez un investisseur prudent ou axé sur la croissance, si vous êtes en mesure de reconnaître ces tendances, vous pourrez alors prendre des décisions de placement plus éclairées. Comme personne ne sait quand exactement les marchés se redresseront, les dividendes élevés actuellement versés et le revenu qu'ils représentent font en sorte que vous êtes payé pour attendre que les cours des actions rebondissent. Votre conseiller est en mesure de vous proposer des solutions telles que des fonds communs de placement qui intégreront des actions à dividendes.



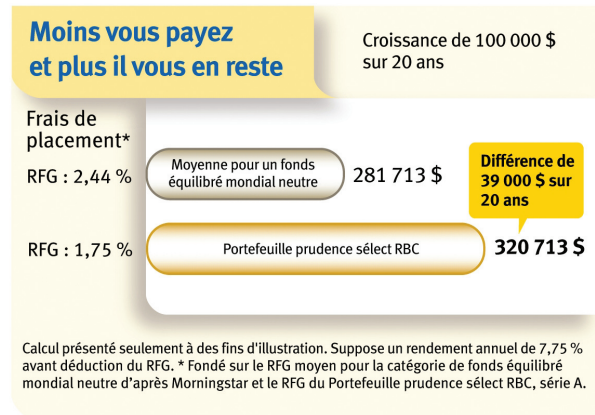
## 3. Pas prêt à plonger ? Allez-y tout doucement

Est-ce que l'idée de retourner sur les marchés des actions vous empêche de dormir ? Songez donc à effectuer un retour en douceur au moyen de placements périodiques. En investissant de petites sommes régulièrement, vous mettez en œuvre la stratégie des achats périodiques par sommes fixes. Celle-ci représente une des meilleures façons de réaliser vos rêves. En période de repli boursier, cette stratégie vous fait acheter

davantage de parts de fonds communs de placement à prix faible. En outre, les achats périodiques par sommes fixes atténuent la volatilité et diminuent le stress suscité par l'investissement. Consultez votre conseiller à propos des avantages d'un programme de placement régulier ou de la fonction de transfert automatique.

## 4. Surveillez vos sous et vos dollars se multiplieront

Moins vous payez et plus il vous en reste. Dans le contexte actuel de faiblesse des rendements, des frais élevés auront un effet d'autant plus important sur un portefeuille prudent. Au fil du temps, les économies de frais peuvent avoir une influence



positive importante sur la croissance de votre portefeuille. Vous pouvez être rassuré du fait que tous les ratios des frais de gestion des fonds RBC sont inférieurs à la médiane de leur secteur.

Veillez noter que les stratégies ci-dessus ne s'adressent pas à tous les investisseurs. Habituellement, la meilleure stratégie pour les investisseurs à long terme consiste à s'en tenir aux solutions recommandées en fonction de leurs objectifs à long terme. Toutefois, nous comprenons qu'en raison de la présente conjoncture économique, certains investisseurs recherchent une tranquillité d'esprit.

**Pour en savoir davantage sur les stratégies, consultez le site [rbcga.com](http://rbcga.com) ou communiquez avec votre conseiller RBC®.**

# Deux NOUVEAUX placements prudents

### PORTEFEUILLE PRUDENCE ÉLEVÉE SÉLECT RBC

Nous sommes heureux d'annoncer l'arrivée du nouveau-né de la série des portefeuilles sélect RBC : le Portefeuille prudence élevée sélect RBC. Ce produit comporte la répartition d'actif la plus prudente dans la série des portefeuilles sélect RBC : seulement 20 % en actions, et 80 % en titres à revenu fixe et en liquidités. C'est également le premier portefeuille sélect RBC à comprendre les fonds Phillips, Hager & North (PH&N) parmi ses titres, rassemblant deux des principales familles de fonds du Canada dans un seul placement géré activement.

### CPG LIÉS À DES FONDS RBC D'UNE DURÉE DE 3 ANS

Les CPG liés aux fonds RBC offrent la sécurité d'un CPG et une partie du potentiel de rendement plus élevé associé aux fonds d'actions. Cette combinaison donne aux investisseurs la tranquillité d'esprit, car ils savent que leur placement peut prendre de la valeur même si leur capital est protégé à 100 %.

**Pour obtenir plus de renseignements sur ces solutions adaptées à votre portefeuille, communiquez avec votre conseiller RBC ou composez le 1 800 668-3663.**

# Actualités boursières instantanées

## MARCHÉS DES ACTIONS

- › Les valorisations demeurent autour de leur niveau le plus attrayant depuis une génération.
- › La Fed emploie maintenant des outils non traditionnels pour stimuler la croissance.
- › Une reprise économique soutenue n'aura pas lieu tant que la libre circulation du crédit ne sera pas revenue, que le volume de prêts n'augmentera pas et que la confiance ne sera pas rétablie. La croissance des bénéficiaires demeure également une inquiétude pour les marchés boursiers, mais l'amélioration des conditions donnera lieu à des occasions appréciables de plus-value des actions au cours des prochains trimestres.

## MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- › Alimentés par les préoccupations au sujet de la croissance et une très forte aversion pour le risque, les cours obligataires intègrent la probabilité d'une récession profonde et prolongée.
- › Lorsqu'une meilleure perception du contexte économique et des risques en général finira par se manifester, les rendements devraient remonter, peut-être abruptement. À court terme toutefois, la gravité de la récession et les mesures d'assouplissement quantitatif sont suffisantes pour maintenir les rendements en deçà de leur fourchette d'équilibre.
- › De très bonnes occasions se présentent dans le marché des titres d'emprunt de

sociétés, vu l'éventualité d'un regain de l'économie et des bénéfices et d'une normalisation des écarts après leur montée vers des sommets historiques.

## ÉCONOMIE

- › L'économie nord-américaine est en récession profonde et ne connaîtra pas de reprise avant la fin 2009 ou le début 2010.
- › Le dynamisme dont ont fait preuve les gouvernements demeure neutralisé par le resserrement du crédit et la forte aversion pour le risque.
- › Des progrès sont manifestes grâce au retour du marché du logement à l'équilibre avec les revenus, mais les perspectives demeurent sombres.

➤ Pour lire le sommaire des perspectives du marché, printemps 2009, veuillez vous rendre à l'adresse [rbcbg.com/news/investment-market-outlook](http://rbcbg.com/news/investment-market-outlook).



## Faites le suivi de vos placements en ligne ou par téléphone

À titre de rappel, tous les clients peuvent accéder aux renseignements associés à leurs comptes de placement en ligne.

- › Si vous détenez un compte de dépôt et une Carte-client RBC Banque Royale®, vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse [www.rbcbanqueroyale.com/endirect](http://www.rbcbanqueroyale.com/endirect).
- › **NOUVEAU !** Si vous n'avez pas de compte RBC Banque Royale, appelez au 1-800 ROYAL® 5-5 (1 800 769-2555) ou rendez-vous à la succursale la plus près de chez vous pour y accéder dès aujourd'hui.

**Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur vos placements par téléphone. Composez simplement le 1 800 668-FOND (1 800 668-3663) pour parler à un spécialiste des placements RBC.**

## Faites fructifier votre argent grâce au transfert automatique

Si la volatilité à court terme vous a amené à investir temporairement votre argent dans des placements à court terme comme les fonds du marché monétaire, il est peut-être temps de saisir l'occasion offerte par les marchés à la baisse en utilisant le transfert automatique de RBC.

Le transfert automatique vous permet de profiter des achats périodiques par sommes fixes en déplaçant graduellement des sommes fixes accumulées dans les fonds du marché monétaire RBC vers un choix de cinq fonds à long terme RBC. Vous pouvez choisir la fréquence de transfert que vous désirez, qu'elle soit quinzomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Pour plus de renseignements sur le transfert automatique, rendez-vous à la succursale de RBC Banque Royale la plus près de chez vous ou appelez au 1 800 668-3663.

## Nouveau : le régime enregistré d'épargne-invalidité Pour le bien à long terme de vous et vos proches

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne conçu par le gouvernement fédéral spécialement pour les Canadiens ayant un handicap physique grave et de longue durée. Ce nouvel instrument d'épargne à imposition différée, maintenant offert à RBC, peut aider grandement les personnes handicapées à préparer leur sécurité financière à long terme.

Les cotisations au REEI ne sont pas déductibles d'impôt, mais croissent à imposition différée dans le régime. Les cotisations peuvent être admissibles à des subventions de contrepartie du gouvernement fédéral jusqu'à 3 500 \$ annuellement (jusqu'à un maximum de 70 000 \$) et le régime peut être admissible à des bons du gouvernement jusqu'à 1 000 \$ annuellement (jusqu'à un maximum de 20 000 \$), selon le revenu familial.

### Pour ouvrir un REEI, vous devez être :

- › Une personne handicapée majeure et ayant la capacité juridique de gérer ses affaires ; ou
- › Le parent d'une personne handicapée mineure ; ou
- › Un tuteur ou un autre représentant légalement autorisé à agir au nom d'une personne handicapée.

### À l'ouverture d'un REEI, les bénéficiaires doivent :

- › Être résidents du Canada, âgés de moins de 60 ans au moment du versement des cotisations ;
- › Posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) ;
- › Être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

### Caractéristiques du REEI :

- › Limite de cotisations à vie de 200 000 \$ sans limite annuelle
- › Les cotisations peuvent être effectuées jusqu'à la fin de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans
- › Les cotisations peuvent provenir de la personne, de sa famille ou de ses amis avec le consentement écrit du titulaire du régime
- › Au moment du retrait, le montant du revenu, des subventions et des obligations dans le régime est imposable pour le bénéficiaire

### ASSOCIATION AVEC LE RÉSEAU PLAN POUR RENSEIGNER ET CONSEILLER

RBC s'est associée au réseau Planned Lifetime Advocacy Network (PLAN), un organisme sans but lucratif dont les revendications ont abouti à la création du REEI, pour renseigner les Canadiens et leur offrir des conseils. En tant que



fournisseur national privilégié de PLAN pour les REEI, RBC travaille étroitement avec cet organisme pour aider les Canadiens handicapés ainsi que leur famille.

### INTÉGRATION DU REEI DANS VOTRE PLAN FINANCIER

En choisissant d'ouvrir un REEI à RBC, vous aurez accès à une vaste gamme d'options de placement, dont les fonds RBC, les CPG et les dépôts d'épargne. Il ne comporte aucuns frais d'administration ou de retrait annuels. Les clients auront aussi la possibilité de faire des cotisations régulières et préautorisées au moyen de REEI-MATIQUE<sup>MC</sup>. L'argent qui se trouve dans un REEI, qui peut prendre une place importante dans un plan financier global, peut être utilisé à toutes fins, dans la mesure où il profite au bénéficiaire du régime.

Pour en savoir plus sur cet important nouvel instrument d'épargne, veuillez communiquer avec votre conseiller, appeler au 1 800 668-3663 ou visiter le [www.rbc.com/reei](http://www.rbc.com/reei).

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc., société membre de la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les perspectives de placement et les prévisions économiques contenues dans le présent rapport ont été compilées par RBC Gestion d'Actifs Inc. à partir de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par RBC Gestion d'Actifs Inc., ses sociétés affiliées ou toute autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC Gestion d'Actifs Inc. et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations présentées ici correspondent à notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC Gestion d'Actifs Inc., ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient le présent rapport. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars US sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

<sup>®</sup> Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2009 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés. VPS51457